Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 1 2 AVR. 2024



ID: 026-212601439-20240411-2024\_17-BF

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de LE GRAND-SERRE

## Séance du 11 Avril 2024

## REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA DROME

Nombre de mem	bres afférents au
Conseil Municip	al:
En exercice	14
Présents	09
Pouvoirs	03
Votants	12
Pour	12
Contre	00
Abstentions	00

Date de la convocation 04/04/2024 Absents excusés: AGERON Jérémy, BERNARD Daniel, CETTIER Nicolas, SERREE Stéphane et VALLERANT Jacques

Pouvoirs: SERREE Stéphane à BORRAS Isabelle, VALLERANT Jacques à DUMOULIN Patrick et AGERON Jérémy à ORLOWSKI François. Secrétaire de séance: RIOU Gaëtan

Nº 2024-17

## Objet: Approbation du compte de gestion 2023 - BP principal

Madame le Maire rappelle que préalablement au vote du compte administratif, le comptable public est tenu d'établir et de transmettre le Compte de gestion, c'est-à-dire le document retraçant les opérations budgétaires en dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECLARE que le compte de gestion 2023 du Budget principal n'appelle aucune observation ni réserve de sa part,
- APPROUVE le compte de gestion 2023 du Budget principal dressé par le Comptable public.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits par les conseillers municipaux soussignés.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Le Grand-Serre,

le 12/04/2024

Le Maire.

Agnès GENTNO